

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_2023_0197** avec **0** pièce(s) jointe(s)
Date de décision : **31/07/2023**
Objet : **Signature du marché n°23.118 - Contrôle périodique des serres municipales**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **31/07/2023** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DCP_2023_0197.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20230731-DCP_2023_0197-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **31/07/2023**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0197

Objet : Signature du marché n° 23.118 -
Contrôle périodique des serres
municipales



DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Considérant la nécessité d'effectuer le contrôle périodique des serres municipales ;

Considérant que la société LHERMITTE FRERES a déposé l'offre économiquement la plus avantageuse ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n° 23.118 relatif au contrôle périodique des serres municipales avec la société LHERMITTE FRERES sise Parc d'activités de la croisette - 25 rue de l'abbé Jerzy Popieluszko - CS 80412 - 62335 LENS Cedex.

Le marché débute à compter de la réception du bon de commande et s'arrête au 31 décembre 2023. Le marché est conclu pour les montants suivants :
- 35.000 € HT : Montant total maximum pour les réparations annuelles ;
- 3333,33 € HT : Forfait annuel pour le passage des techniciens et la maintenance préventive.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

31 JUIL. 2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vuylstecker', written over the printed name.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

31 JUIL. 2023